



ACNV

F R A N C E

ASSOCIATION POUR LA
COMMUNICATION NONVIOLENTE

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

À compléter et à retourner à :

ACNV France – 3 place Jean Jaurès – 42000 SAINT-ÉTIENNE

Ou à contact@cnvfrance.fr

M. Mme Association ou entreprise : *libellé ou raison sociale*

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone fixe Téléphone mobile

Courriel

Adhésion

J'adhère et je verse :

Particuliers/Associations : 30 € 60 € 120 €

Entreprises : à partir de 150 €

Pour les revenus non imposables : 10 €

Don

- Je soutiens financièrement l'action d'ACNV France en plus de mon adhésion
 Je soutiens financièrement l'action d'ACNV France mais ne souhaite pas adhérer

Règlement

- Je soutiens ACNV France par un virement mensuel de € (*minimum : 2 €. Tout versement fait l'objet d'un reçu*)
 J'effectue un virement d'un montant de €
 Je joins un chèque d'un montant de €
 J'accepte d'être abonné·e à la newsletter.

Fait le à

Signature :

Association pour la Communication NonViolente France – Loi 1901

Secrétariat : ACNV – 3 place Jean Jaurès - 42000 – SAINT-ÉTIENNE

07 71 79 51 24 – contact@cnvfrance.fr – <https://cnvfrance.fr>

SIRET : 389591991 00044 RC Paris - APE 9499Z - Numéro organisme de formation 11752609475





PRÉCISIONS

Durée de l'adhésion :

L'adhésion porte sur l'année civile et permet de participer aux décisions d'ACNV France à travers la prochaine assemblée générale qui a lieu le 1^{er} semestre de chaque année.

Situation par rapport aux associations régionales :

Pour les régions constituées en association, l'adhésion **est simultanée** à l'association régionale et à l'association nationale : 50% de votre cotisation est reversée à votre association régionale.

Adhésion :

Plusieurs tarifs sont proposés pour permettre à chacun d'adhérer selon ses ressources financières et son élan à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'association.

Don :

Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal. Si vous êtes imposable en tant que particulier, 66 % du don effectué est déductible des impôts à concurrence de 20 % du revenu imposable. Par exemple si vous donnez 90 €, cela vous coûte réellement 30 €.

Règlement :

Le virement automatique est le moyen le plus simple pour payer votre cotisation.

Pour contribuer dans le temps à l'action d'ACNV France et pour des raisons de facilité de traitement, vous pouvez souscrire au prélèvement automatique à partir d'un montant de 2 € par mois. Votre banque vous précisera comment faire.

Coordonnées bancaires d'ACNV France :

Association pour la Communication NonViolente France

Banque : CCM ST ETIENNE HOTEL DE VILLE - 27 rue de la Résistance - 42000 SAINT ÉTIENNE

BANQUE 10278 - Guichet 07303

Compte 00021233301 EUR | IBAN : FR7610278073030002123330130 | BIC : CMCIFR2A

